



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPN - CNPTP CHRS 04 JUILLET 2018

Négociations inexistantes, aucune augmentation de salaire... et des coupes budgétaires en prime !

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION CHRS

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 11 avril 2018
2. CPPNI – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
3. Politique salariale 2018
4. Question diverses

1. Approbation du relevé de décisions du 11 avril 2018

Approuvé.

2. CPPNI - Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

On est encore loin du compte dans la nouvelle proposition de texte communiquée par NEXEM.

La CGT fait remarquer qu'aucun moyen, ni pour le fonctionnement, ni sur le financement, ne figure dans cette proposition. Il ne peut donc pas y avoir de négociation, et encore moins de signature sur cette base.

À nouveau, NEXEM répond qu'il faut attendre les orientations de la Branche.

L'incompréhension des négociateurs présents est palpable... Une discussion autour du renvoi à la « branche » s'engage... et les représentants NEXEM finissent par dire que de toute façon, ils n'auront pas de mandat dans les négociations des CHRS.

Seule la CFDT entre dans une discussion « technique » sur la proposition d'avenant de NEXEM.

Devant tant d'inertie et considérant que la négociation est bafouée, pour ne pas dire méprisée par les employeurs, **FO** demande une suspension de séance et propose ensuite aux autres organisations de se positionner sur une déclaration commune (FO, CGT, SUD, CFDT) :

« Nous, organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SUD, ne nous satisfaisons pas de l'absence de réponse de NEXEM à nos propositions.

En particulier concernant :

- Le statut des négociateurs et négociatrices
- Les moyens mis à disposition des instances paritaires
- Le fonds du paritarisme

Eu égard aux spécificités de la branche Accords CHRS, nous n'acceptons pas que les négociations soient en permanence renvoyées à la conclusion d'accords dans d'autres cadres conventionnels.

En l'absence de prise en compte de nos observations et revendications, nous nous réservons le droit de faire état de ces dysfonctionnements à la Direction

Générale du Travail. »

Mécontents, les représentants de NEXEM demandent à leur tour une suspension de séance, avec la menace, sur un ton de défi, de ne pas aborder le point suivant, la politique salariale, puisque pour eux toutes les négociations ne seraient pas renvoyées à la Branche !

À leur retour, ils prennent acte de notre déclaration et passent au point suivant...

3. Politique salariale 2018

La proposition de la CFDT, puis de celle de NEXEM sont présentées. La CFDT fait noter qu'elle s'est basée sur les chiffres de l'enquête emploi UNIFAF... alors même que l'extraction demandée pour les CHRS ne nous a pas encore été communiquée. Cette extraction ne nous parviendra que courant septembre.

Nous ne pouvons que faire remarquer que la proposition de NEXEM n'est qu'une remise à niveau « normale » de la grille des rémunérations. Avec cette proposition, dès la prochaine augmentation du SMIC, les premiers échelons seront à nouveau en dessous de ce dernier !

Les employeurs se défendent en argumentant que leur proposition tient compte du taux directeur et de l'enveloppe disponible. Le taux directeur est en augmentation de 1 % et les budgets des CHRS vont être en baisse de 3 %...

Et encore une discussion sur le calcul du GVT¹... dont nous ne saurons peut-être jamais comment il est calculé ! Mais s'il est en baisse, cela signifie que beaucoup de salariés sont aujourd'hui au-delà de 21 ans d'ancienneté et n'ont donc plus aucune augmentation de salaire.

FO, CGT et SUD rappellent leurs revendications communes sur le sujet : valeur du point à 4 € et intégration des 8,21 % de l'indemnité de sujétion spéciale dans le salaire de base

4. Questions diverses

FO interroge les employeurs sur la baisse annoncée des dotations CHRS.

Décidée par le ministère de la Cohésion des territoires et votée dans la loi de finances 2018, la coupe budgétaire de 57 millions d'euros sur 3 ans, dont 20 millions dès 2018, concernant les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ne peut pas être sans impact. Cette coupe budgétaire s'applique par des tarifs plafonds imposés. Même les établissements qui sont sous le tarif plafond seront impactés par une diminution de budget, contrairement à ce qui avait été annoncé

NEXEM note qu'en effet cette baisse s'applique déjà en 2018 avec une diminution de 3 % des budgets pour chaque structure.

Que fait NEXEM face à cette situation qui va devenir critique pour les structures ? Car à terme, c'est une disparition d'emplois et des plans sociaux en vue !

NEXEM s'organise aujourd'hui avec d'autres partenaires, la Croix-Rouge, la FEHAP, l'UNIOPS et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS) pour déposer un recours devant le Conseil d'État sur les tarifs plafonds imposés aux CHRS.

Pour FO, l'attaque est systématique, globale. La mise en place de ces politiques d'austérité ne mène qu'au détricotage des droits collectifs.

Commentaire FO : finalement, les employeurs ne proposent que l'accompagnement des politiques de régression sociale imposées par le gouvernement !

Les employeurs proposent une autre piste... transformer des places CHRS sur d'autres dispositifs à forte valeur ajoutée

Commentaire FO : s'il y a des places à « forte valeur ajoutée », il devrait y en avoir à faible... Lesquelles ?

¹ Glissement Vieillesse Technicité

**COMMISSION
NATIONALE
PARITAIRE
TECHNIQUE DE
PRÉVOYANCE
CHRS**

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 11 avril 2018
2. Comptes Régime de Prévoyance
3. Comptes Complémentaires Santé
4. Fonds de solidarité Prévoyance
5. Questions

1. Validation du Compte Rendu de la CNPTP du 11 avril 2018

Le compte-rendu est validé.

2. Comptes Prévoyance : présentation des premiers éléments par l'actuaire Arra Conseil

Le régime sera a priori en déficit pour 2017

3. Comptes Complémentaires Santé : présentation des comptes de résultats 2017

Arra Conseil indique qu'il n'y a pas d'alerte particulière sur les comptes. Le P/C² est de 89 %. Le régime est donc excédentaire.

Les assureurs ne sont pas forcément d'accord pour suivre nos demandes de modifications des prestations. Pour eux, il n'est peut-être pas judicieux de changer les garanties aujourd'hui puisqu'en 2019 un nouvel appel d'offres sera nécessaire, la période quinquennale s'achevant.

Un point est fait sur l'extension du reste à charge Zéro (RAC0) qui doit être mis en place jusqu'en 2021. L'estimation annoncée par les assureurs serait une augmentation des cotisations de 10%...

Commentaire FO : et c'est qui qui va payer ? Devinez...

4. Fonds de solidarité Prévoyance :

Le Bureau de la CNPTP fait une présentation des résultats de l'audition des prestataires du 11 juin. La CNPTP valide les choix et le modèle économique retenu. Un calendrier de mise en œuvre est décidé en séance.

5. Questions diverses

Aucune.

Paris, le 10 septembre 2018

Pour la délégation FO : Véronique MENGUY et Michel POULET

² Prestations payées sur Cotisations versées